



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 04 mars 2019

AVIS A LA POPULATION

No 03/19

DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Conseil communal vous communique officiellement que Gaëlle Gogniat Favre et Julien Gogniat ont présenté leurs démissions avec effet au 31 mai 2019.

Nous profitons de cette occasion pour les remercier, au nom du Conseil communal, pour leur travail et leur dévouement à la collectivité durant leur mandat de conseillers communaux.

Nous vous informons d'ores et déjà qu'une élection complémentaire sera organisée en même temps que le prochain scrutin fédéral, soit le 19 mai 2019.

Toute personne intéressée à siéger au Conseil communal peut s'adresser au secrétariat communal ou au Maire.

MISE EN LOCATION D'UN LOCAL DE BRICOLAGE OU DE STOCKAGE

Le Conseil communal met en location un local de bricolage ou de stockage dans le bâtiment situé au Bout Dedô 66b (Dépôt de l'ouvrier communal).

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT



Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser directement auprès du secrétariat communal ou de Julien Gogniat (079/633.10.38) conseiller communal, responsable du dicastère.

INCENDIE DU RESTAURANT

Le Conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin lors de l'incendie du restaurant de La Chevauchée à Lajoux.

Notamment : Les SIS de la Courtine, des Franches-Montagnes Centre, des Franches-Montagnes Est, le Centre de renfort de Tramelan ainsi que les ouvriers communaux.

Le Conseil ainsi que le personnel communal compatissent de tout cœur avec la famille Pinto/Ferreira et leurs locataires.

En signe de soutien à ces familles, nous vous offrons la possibilité de faire un don sur le compte de solidarité auprès de la banque Raiffeisen des Franches-Montagnes.

IBAN : CH73 8080 8006 4636 3918 6

Au nom du : Secrétariat communal de Lajoux

Avec la mention : Solidarité locataires – incendie La Chevauchée

Au nom des personnes touchées, merci de votre générosité.

Suite à ce sinistre, le FC La Courtine, en accord avec la famille Pinto, a pris la décision d'ouvrir sa buvette afin de garder un lieu de rencontre et de partage dans le village. Ci-dessous, les heures d'ouverture :

| Jour | Matin | Après-midi |
|-----------------|---------------|-------------------|
| Lundi | 08h30 à 10h30 | - |
| Mardi | 08h30 à 10h30 | - |
| Mercredi | 08h30 à 10h30 | - |
| Jeudi | 08h30 à 10h30 | 17h00 à 20h00 |
| Vendredi | 08h30 à 10h30 | 17h00 à 20h00 |
| Samedi | 09h00 à 11h30 | - |
| Dimanche | - | - |

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants : **Mme et M. Jeanine et Alain Gogniat**, Crât des Oiseaux
184, 2718 Lajoux

Projet : **Construction d'un abri terrasse, côté Ouest du bâtiment n°184**, sis sur la parcelle n°605 au lieu-dit « Crât des Oiseaux » en zone mixte (MA).

Genre : Matériaux : Aluminium thermolaqué, gris graphite

Toit : Lames blanches

Dimensions couvert : Longueur : 4.70 m Largeur : 3.50 m
Hauteur : 3.00 m

Dépôt public de cette demande, avec plans, jusqu'au **15 mars 2019**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

DECLARATION D'IMPOTS POUR L'ANNEE 2018

Nous rappelons à ceux et celles qui n'ont pas encore rendu leur déclaration 2018 de le faire le plus rapidement possible. Vous avez la possibilité d'obtenir une prolongation de remise de DI, avec des raisons de circonstances exceptionnelles à l'administration communale ou directement au service des contributions.

Toutefois, nous tenons à vous informer qu'avec la nouvelle loi d'impôts (Postnumerando) entrée en vigueur en 2001, tous les rappels sont soumis à amende.

De plus, il y va de l'intérêt de chacune et chacun de rendre sa DI au plus vite, afin de connaître rapidement son revenu imposable définitif, ce qui pourrait éviter des désagréments ou de mauvaises surprises.

RAPPEL - DOSSIER DE PRESENTATION DE LA MAISON DES ŒUVRES

Les personnes ayant réservé un/des dossier/s de présentation de la Maison des Œuvres peuvent aller le/s retirer au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Des exemplaires supplémentaires sont à disposition au bureau communal au prix de Fr. 25.-.